

Comité de suivi Mutualisation AFB/ONCFS

25 novembre 2016

Nous voilà donc enfin réunis pour une deuxième fois en comité de suivi.

On peut d'ores et déjà se poser la question de savoir si ce n'est pas la dernière, tant le climat autour de ce dossier de mutualisation est devenu nauséabond ! Relevons quelques éléments de cette mare aux crocodiles :

- Un lobby chasse rétrograde qui a déjà fait le pari de l'alternance en mai 2017, mais qui continue d'être reçu à l'Élysée sans contrepouvoir, pour tuer toute velléité de travail commun entre l'ONCFS et l'AFB ;
- Des services du ministère dont l'action (ou l'inaction, on hésite !) s'oppose aux demandes d'harmonisation des conditions de travail des personnels en amont. Dernier exemple en date : la RIFSEEP, pas plus tard qu'hier matin !
- Des acteurs du dossier jouant double jeu ? ...

Alors au SNE-FSU, nous réaffirmons qu'au vu du positionnement central de l'AFB sur des compétences d'expertise, de connaissance et de police, nous souhaitons l'intégration de l'ONCFS.

Et que par défaut, nous sommes plutôt favorables à une mutualisation territoriale qui peut satisfaire à une partie des objectifs que l'intégration de l'ONCFS pouvait offrir.

Nous le redisons, car il nous semble qu'aujourd'hui nos ministres ont malheureusement perdu la partie, face aux lobbys, face aux services.

Etre favorable à une certaine forme de mutualisation territoriale ne signifie pas que nous soyons prêts à accepter tout et n'importe quoi !

Et même si le chantier mutualisation se réduit à une portion congrue sous forme d'expérimentation à durée déterminée dans quelques départements, ce que vous allez nous confirmer, le SNE-FSU n'est pas dupe des objectifs inavoués de la mutualisation :

- Faire des économies d'échelle et pallier au manque d'effectifs chronique et qui s'accroît chaque année un peu plus ;
- Envoyer un signal fort à l'Europe avec l'illusion donnée d'un renforcement des moyens de police environnementale, en particulier sur l'eau et les milieux aquatiques.

Le SNE-FSU maintient ses exigences préalables :

En premier lieu la résolution des chantiers sociaux :

- L'engagement de CDIser à l'entrée dans le quasi-statut l'ensemble des personnels qui peuvent l'être, c'est-à-dire tous les CDD recrutés sous les articles 3-2, 4-1 et 6 septimes de la loi 84-16,
- L'engagement sur le niveau du régime indemnitaire lié au quasi-statut à hauteur des annonces faites en juillet 2015, et ce dès le 1er Janvier 2017,

- La poursuite du plan de requalification des ATE en TE dès le 1er Janvier 2017.
- La mise en œuvre d'un plan de requalification de B en A dès le 1er Janvier 2017, plan rendu encore plus nécessaire avec la mutualisation des services départementaux AFB/ONCFS.
- L'alignement par le haut des régimes indemnitaires ATE/TE entre ONCFS et AFB n'est pas une contrepartie mais le prérequis naturel et incontournable.

Sur le volet technique, les préalables à l'ouverture du chantier sont :

- La mise en œuvre d'un échéancier précis et hiérarchisé concernant l'harmonisation des circulaires et notes de service support et métier, des outils de gestion et des matériels des deux établissements publics.
- Un calendrier clair avec un échelonnement : montée en puissance progressive sur 2 ans où toute difficulté devra être remontée au fur et à mesure au niveau national pour traitement conjoint des directeurs généraux et examen par le comité de suivi de façon à garantir une équité de traitement.

Combien de points pouvons-nous cocher comme ayant eu un début de réponse satisfaisante, aujourd'hui ?

AUCUN !

Pendant ce temps, les services territoriaux sont à cran : sur un terreau de frustration liée à la gestion délétère des 150 promotions d'ATE, loin – très loin - de nos attentes, s'expriment déjà ici ou là des promesses intenable, des velléités de « petits chefs », venant sur-rajouter en tensions.

Vous devez enfin apporter des éléments de clarification aux personnels.

Il y a urgence !